

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION**  
**DU 17 JUIN 2024**  
**FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S.**

Après examen des résultats de l'entretien de la sélection et conformément, à l'article 2.2 de l'instruction N°DGS/SD4A/2023/154 du 1<sup>er</sup> décembre 2023, fixant les modalités d'admission de la formation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

**SONT DECLARES ADMIS** pour **la rentrée 2024-2025 (1) :**

ALBISSON Claire  
BURGER Amandine  
CAILLET Méline  
CHARRIER Gaëlle  
JAVERLIAT Sandrine  
LEBRAUD Claudie  
MENU Alamanda

- (1) *Sous réserve d'une prise en charge financière des droits d'inscription et frais de scolarité pour les deux ans de formation (soit 8 240 €) relevant :*
- *Du compte personnel de formation (CPF),*
  - *du plan de formation de l'établissement employeur,*
  - *d'un organisme financeur,*
  - *d'un autofinancement du stagiaire.*

Fait à ISLE, le 17 juin 2024

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

La Responsable du Pôle des formations  
éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

